

Dépôt :

Charles MARGUE au nom de la Commission de la Justice

Luxembourg, le 02 mai 2023

1

MOTION

Projet de loi n°7945 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union


La Chambre des Député.e.s,

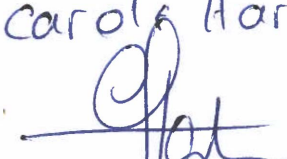
- considérant la nouvelle loi relative aux lanceurs d'alerte transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union ;
- estimant que les acteurs concernés par les nouvelles procédures, notamment l'office des signalements nouvellement créé ainsi que les canaux de signalement internes et externes, pourraient être amenés à identifier des défis ou besoins, voire des adaptations en cours de route et non couverts par le texte de loi ;
- rappelant que la Commission de la Justice a exprimé le souhait d'évaluer la mise en œuvre pratique de la nouvelle loi ;

invite le Gouvernement


- à réaliser, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi, une évaluation qualitative de la mise en application de la nouvelle loi.

Signatures :

Charles Margue


Carole Hartmann



 Cécile HENNING

Marc Goergen


Nathalie Oberweis
